



non respect de la copropriété par un locataire

Par **mivero**, le **13/01/2009** à **19:10**

Bonjour,

Mon locataire ne respecte pas le règlement de copropriété. Nous n'avons pas donné de copie du règlement et nous n'avons pas mis de clause au bail. (nous ne savions pas)

D'autres locataires ont porté plainte contre lui.

Est-ce que le syndic peut se retourner contre nous et que pouvons nous faire pour obliger notre locataire à être plus raisonnable. Nous lui avons envoyé un simple courrier?

Merci de me renseigner.

Cordialement.

Par **ifone05**, le **13/01/2009** à **19:41**

Entant que propriétaire vous devez tout mettre en oeuvre afin de faire cesser ce trouble (art. 6-1 de la loi du 6 juillet 1989). Votre inaction pourra vous être reprochée si les troubles persistent et si une action pénale ou civile est engagée.

Si les troubles persistent il faudra mettre en demeure votre locataire et saisir le juge ce qui permettra d'établir que vous avez tout mis en oeuvre pour cesser ce trouble et éventuellement demander la résiliation du bail.

Je peux vous communiquer les coordonnées d'une association qui traite de ce genre de problèmes. Contactez-moi au besoin.

ifone05@yahoo.fr